https://pierrealainmillet.fr/dechetterie-mobile-2714



déchetterie mobile ?

- Interventions -

Date de mise en ligne : jeudi 17 janvier 2019

Date de parution : 17 janvier 2019

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Le premier bilan des déchetteries mobiles testées par la métropole conduit à des questions. Il faut certes poursuivre ces essais qui répondent à une demande fréquente, mais il faudra bien évaluer l'expérience avant de décider de la généraliser ou pasâ€¦ Car le coût évalué est plutôt inquiétant : 650€ la tonne au lieu de 100€ en déchetterie !

Ces déchetteries mobiles sont supposées réduire les dépôts d'encombrants dans l'espace public ou les pieds d'immeubles, or pour l'instant, elles récupèrent de petits volumes et on ne connait pas l'impact sur la baisse des dépôts sauvagesâ€¦

Il faudra donc bien étudier l'impact réelle de ces déchetteries mobilesâ€¦

- est-ce qu'elles contribuent à détourner des habitants civiques qui seraient allés de toute façon à la déchetterie ?
- ou au contraire à détourner des habitants inciviques qui n'allaient pas jusqu'à la déchetterie et acceptent d'aller à la déchetterie mobile car elle est plus près ?

A vrai dire, j'ai un doute que la deuxième réponse soit réaliste ! Celui qui s'est permis de déposer un encombrant en bas de chez lui pour ne pas prendre le temps d'aller à la déchetterie prendra-t-il le temps d'aller à la déchetterie mobile parce-qu’elle est plus près ?

Rappelons qu'aucun équipement, meuble, électroménager ou autre n 'est arrivé par ses propres moyens chez un habitant, même âgé, handicapé ou à très faible moyenâ€¦ il est toujours arrivé par un livreur en véhiculeâ€¦ ce livreur est donc bien en capacité de porter l'ancien à la déchetterieâ€¦ Le livreur peut être un professionnel, ou un parent, ou un amiâ€¦ cela ne change pas la logique, en dehors de cas particulier (déménagement suite à un décèsâ€¦) le livreur doit repartir avec ce qui encombre et doit être non pas jeté, mais trié pour être recyclé ou revalorisé !

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet